

Races, nations, peuples... Une terminologie à préciser

Henri Dorion

Volume 9, numéro 18, 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020600ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020600ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Dorion, H. (1965). Races, nations, peuples... Une terminologie à préciser. *Cahiers de géographie du Québec*, 9(18), 243–251.
<https://doi.org/10.7202/020600ar>

Races, nations, peuples... Une terminologie à préciser

Dans l'étude des groupements humains, la géographie humaine a porté son attention surtout sur les activités de l'homme. Par ailleurs, l'aspect « ontologique » des groupes a préoccupé plutôt l'anthropologie et, aussi, mais depuis peu, la géographie politique. L'existence de certaines communautés d'hommes et les critères de leur définition, l'appartenance d'individus à un groupe plutôt qu'à un autre — et cela, de par leurs caractéristiques intrinsèques et non de par leurs activités ou leur « genre de vie » — ne constituent, pour la géographie, un champ bien exploité que depuis que l'État est devenu le cadre suprême et universel dans lequel s'inscrivent presque toutes les activités des hommes. Cela est donc récent.

Plus précisément, le divorce, quelquefois marginal quelquefois essentiel, que le dessin des frontières modernes a établi entre l'*État* et la *Nation*, puis les problèmes politiques auxquels ce divorce a souventes fois donné lieu, ont amené les hommes politiques, puis les géopoliticiens, et enfin les géographes politiques de la nouvelle école à se questionner sur la nature et les caractéristiques des groupements humains que l'on appelle *nation*, *nationalité*, *peuple*, *groupe ethnique*, *race*.

Ces termes ont été utilisés pour définir des groupes, homogènes au moins quant à l'un de leurs caractères, comprenant un nombre important d'individus et réunis en général sur un ou des territoires définis au moins dans des termes lâches. Ils ont souvent été utilisés de façon interchangeable. Des efforts ont été faits, cependant, pour établir des distinctions entre les différentes connotations de cette terminologie.

Déjà, il y a un siècle, une distinction était établie entre *peuple* et *nation*. « Souvent, dans l'usage, écrivait M.-N. Bouillet, le mot *nation* se confond avec le mot *peuple* ; il en diffère toutefois en ce que, par le mot *nation*, on entend particulièrement l'agrégation politique, et que le mot *peuple* rappelle avant tout l'origine, la race ».¹ Distinction bien imparfaite, puisqu'elle introduisait une confusion, entre *peuple* et *race*, qui oblitère encore la terminologie aujourd'hui employée.

Le concept de « race », en effet, basé sur la moins élevée, dans l'échelle psycho-somatique, des caractéristiques humaines et, partant, une des moins significatives, correspond à une notion difficile à manier et dangereuse au niveau politique. La *race* est un fait biologique qui, du reste, n'a d'intérêt pour la géographie que dans la mesure où elle sert à reconstituer des mouvements humains de grande envergure ou l'organisation des grands espaces géographiques passés, ou à expliquer « les fondements biologiques » de civilisations originales ou problématiques, ce qui, de toutes façons, constitue une entreprise bien ardue. Tout compte fait, une cartographie des races de la terre constituerait un instrument peu utile aux géographes, sauf peut-être comme indicateur pour les aspects pathologiques d'une certaine géographie politique. C'est que la notion de *race* véhicule, dans sa définition et surtout dans son utilisation, un aspect passif que la géographie — la géographie politique surtout — ne peut, somme toute, utiliser qu'en la dénonçant.

M. Boule a relevé l'usage abusif du terme de *race*, qui le faisait confondre avec des réalités, non pas plus précises mais assurément différentes. « C'est ainsi, écrit-il, qu'il n'y a pas de *race* bretonne, mais un *peuple* breton ; une *race* française, mais une *nation* française ; une *race* aryenne, mais des *langues* aryennes ; une *race* latine, mais une *civilisation* latine ».²

¹ BOUILLET, M.-N., *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*. Paris, Hachette, 1877, page 1161.

² BOULE, M., *Les hommes fossiles*. Paris, Masson, 1923, page 320 (cité par DELOS, J.-T., in : *La nation*, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944, page 48).

De plus, comme l'écrit J.-T. Delos, « il n'y a pas plus de coïncidence entre les races et les nations qu'entre les races et les langues ».³ Or, comme la langue peut souvent constituer un des attributs majeurs de la *nationalité*, il y a lieu de se demander comment les définitions *raciale*, *nationale*, *linguistique* et même, si l'on veut, *religieuse*, *coutumière*, *sociale*, *politique*, *généalogique*, etc. . . . des groupements humains viennent se compléter ou s'opposer.

Nombreuses sont les références que fait maintenant la géographie politique à ces attributs des groupes que l'on appelle nations ou peuples. Et nombreuses, en conséquence, ont été les « écoles ». Une école a voulu faire de la langue le critère absolu de la définition de la nationalité et plusieurs frontières internationales ont été tracées, au siècle du « principe des nationalités », par référence à ce critère-panacée. Une autre école, plus politique que géographique, a vu dans l'État le cadre absolu et exclusif de la nation. Une autre encore a trouvé dans le désir commun de vivre ensemble une force de cohésion qui sous-tend en même temps qu'elle définit la nation.

Le défaut de ces définitions est d'être exclusives. En réalité, aucun des attributs de la nationalité ne permet, à lui seul, de définir celle-ci. Une nation donnée, que la réalité indique comme cohérente, voit précisément sa cohésion appuyée par plusieurs dénominateurs communs : l'ascendance commune, la langue, le territoire, l'entité politique, la tradition, la religion ; aussi, quelquefois, la parenté raciale, une expérience politique ou sociale commune, les relations économiques, le désir commun de vivre ensemble et même la présence d'un ennemi commun.⁴ Mais il est rare que ces constituantes de la nation se manifestent au même degré ou avec la même évidence. Et, si ces attributs se vérifient pour la majorité des membres d'un groupe, il y aura toujours une partie de la population, à un égard ou à un autre, qui se définira de façon incomplète ou même franchement différente.

Où, alors, établir la frontière de la nation ? Tant dans son expression spatiale que dans sa définition même, la nation a des limites floues, parfois contradictoires, qui risquent d'hypothéquer les essais de la géographie quantitative. Fort difficile sera en effet tout travail un tant soit peu précis de représentation de la nation ou de ses constituantes. La représentation cartographique sera, à cet égard, particulièrement vulnérable.

Précisément, l'occasion de la rédaction de la présente note a été la lecture d'un ouvrage récent, nouveau, extrêmement utile, et qui est le fruit d'une somme de recherche et de travail impressionnante : l'*Atlas des peuples du monde*⁵ (*Atlas narodov mira*), publié par l'Académie des sciences de Moscou, en 1964. Une cartographie détaillée jusqu'à la limite du possible⁶ y traduit la répartition géographique (et, en appendice, l'importance numérique) de milliers de groupes qui composent la mosaïque humaine.

Or, partout, à travers la centaine de cartes de l'Atlas, réapparaît le problème de la compréhension — et donc de l'extension — de la définition des groupes. Des critères anthropologiques (race noire ou blanche), linguistiques, historiques (pays d'émigration), juridiques (citoyenneté) y sont en effet utilisés, alternativement ou concurremment. Qu'il suffise, pour montrer l'élasticité des

³ DELOS, J.-T., *La nation*, Montréal, Édition de l'Arbre, 1944, page 51.

⁴ Voir : POUNDS, Norman, J. G., *Political Geography*, New-York, etc., McGraw-Hill-Book Company, Inc., 1963, au chapitre : *The State and the Nation*, page 9.

⁵ *Atlas Narodov Mira*, Académie des sciences de l'U. R. S. S., Moscou, 1964, 184 pages dont 112 en cartes polychromes. En voir un compte rendu dans le numéro d'octobre 1965 de la *Geographical Review*, pp. 608-610.

⁶ Certaines cartes ont plus de 100 symboles et jusqu'à 200 même (*Les peuples de l'Afrique*, pp. 74-75) ; d'autres illustrent des répartitions jusqu'aux 5 kilomètres près (*Les peuples du Caucase*, pp. 18-19).

TABLEAU I

FAMILLE INDO-EUROPÉENNE	<i>Groupe indien</i>
<i>Groupe germanique</i>	indiens (Indes et Pakistan)
anglo-canadiens	<i>Juifs</i>
allemands	FAMILLE OURALIENNE
anglais	<i>Groupe ougrien</i>
hollandais	hongrois
américains	<i>Groupe finnois</i>
écossais	finlandais
norvégiens	estoniens
suédois	FAMILLE SINO-THIBÉTAINE
danois	chinois
irlandais du nord	JAPONAIS
australien	japonais
flamands	FAMILLE SÉMITO-CHAMITIQUE
islandais	arabes
suisses-allemands	PEUPLES INDIENS
<i>Groupe roman</i>	<i>Famille Na-dene</i>
franco-canadiens	athapascans
italiens	tlingits
français	haidas
roumains	<i>Famille algonquine—wakashan</i>
wallons	algonquins : chipewyans, cris,
portugais	montagnais, naskapis,
suisses-romands	pieds-noirs
espagnols	salish
<i>Groupe slave</i>	wakashan
ukrainiens	<i>Famille Hoka-Siou</i>
polonais	iroquois
russe	<i>Famille Penutia</i>
tchèques	tsimshians
slovaques	<i>Famille eskimo-aleut</i>
serbes	esquimaux
croates	autres et inconnus
biélorusses	
bulgares	
<i>Groupe celtique</i>	
irlandais	
gallois	
<i>Groupe letto-lituanien</i>	
lettons	
lithuaniens	
<i>Groupe grec</i>	
grecs	

critères employés, de citer les composantes de la population du Canada, telles que mentionnées dans les listes ou illustrées par les cartes de l'atlas⁷ (tableau VII).

Les grandes lignes de cette classification correspondent incontestablement à une préoccupation d'ordre linguistique. Les grandes familles sinothibétaine, ouralienne, indo-européenne, et la subdivision de celle-ci en groupes germanique, roman, slave, celtique, etc., constituent une classification bien connue des linguistes. Le regroupement des langues amérindiennes encore parlées au Canada utilisé par l'*Atlas des peuples* est, d'ailleurs, exactement le même que celui que proposent A. Meillet et M. Cohen, dans leur ouvrage *Les langues du monde*.⁸

En revanche, les critères qui ont amené à distinguer les différents peuples qui se regroupent en *groupes* et en *familles* ne sont pas toujours d'ordre linguistique. Ainsi, le groupe germanique comprend-il Anglo-canadiens, Anglais, Américains, Écossais, Irlandais du nord et Australiens qui sont tous des peuples anglophones. Il est facile de comprendre que la distinction entre Australiens, Américains et Anglais est la conséquence d'une préoccupation politico-historique, en ce sens que l'Australie, les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre ont été respectivement les pays d'émigration de ces néo-canadiens.

Les distinctions entre Irlandais du Nord (groupe germanique) et Irlandais du Sud (groupe celtique) d'une part, et entre Irlandais du Nord et Anglais d'autre part, sont plus délicates à justifier. En effet, si les Irlandais du Nord (Ulster) sont de même citoyenneté que les Anglais et les Écossais, ils sont aussi, sinon officiellement du moins dans les faits, partiellement de même langue que les Irlandais du Sud. Bien sûr, il existe en Eire une langue officielle qui est l'irlandais (gaélique). Mais tout le monde sait que la langue anglaise demeure la langue véhiculaire. Nous sommes donc en face de la superposition d'un critère linguistique, d'un critère national (dans le sens de l'appartenance à un État) et d'un critère de division politique interne (Ulster, Angleterre, Écosse, sont parties constituantes du Royaume-Uni).

Sur une base plus large, la distinction est facile à reconnaître, à l'intérieur du groupe germanique, entre les Anglo-canadiens autochtones (citoyens anglophones, canadiens de naissance) et les néo-canadiens d'origine allemande, anglaise, irlandaise, etc. . . . En somme, les critères linguistique et politique sont donc employés de façon à ce que les restrictions respectives qu'ils comportent s'additionnent.

Si nous voyons là une démarche analytique qui offre de grands avantages, il faut remarquer que son application, dans l'*Atlas des peuples du monde*, n'a été que partielle. En effet, comme l'illustre le tableau II, on a donné au groupe anglo-canadien et au groupe irlandais une compréhension plus grande de telle sorte que pour les premiers le critère « pays d'émigration » est ignoré comme le sont, pour le second, les critères « origine » et « langue ». Il est donc impossible, d'après ces regroupements, d'identifier les Canadiens de lointaine origine écossaise et, partant, de les distinguer des Canadiens de lointaine origine anglaise, ces deux groupes étant fondus dans le groupe anglo-canadien. Par ailleurs, les Irlandais de langue anglaise ne sont pas distingués des Irlandais de langue celtique, comme les Canadiens de lointaine origine irlandaise ne sont pas distingués des néo-canadiens d'origine irlandaise : tous les ressortissants de l'Eire, quelles que soient leur langue et la date de leur migration, ont été rassemblés dans le groupe « irlandais ».

Parallèlement à la distinction entre Anglo-canadiens et Anglais, on retrouve à l'intérieur du groupe roman une distinction entre Franco-canadiens et

⁷ *Op. cit.*, Cartes aux pages 90 et 95 ; liste à la page 172.

⁸ MEILLET, A., et COHEN, Marcel, *Les langues du monde*. Paris, H. Champion, 1952, pages 959 et suivantes.

TABLEAU II

critère origine →	autochtones		aubins et immigrants		critère pays d'émigration
critère langue ↓	ANGLO-CANADIENS		ANGLAIS		Angleterre
langue anglaise {			ÉCOSSAIS		
			IRLANDAIS du NORD		Irlande du Nord
			langue celtique {	IRLANDAIS	

— divisions retenues dans l'Atlas des peuples du monde

..... divisions non retenues

Français. Par ailleurs, il n'existe pas de divisions telles que : Italo-canadiens ou Hispano-canadiens, pas plus d'ailleurs qu'il n'existe de groupe russo-canadien, ukraino-canadien ou sino-canadien. C'est là reconnaître qu'il existe un principe de division (entre Franco-canadiens et Anglo-canadiens) appuyé sur un critère linguistique, similaire à celui qui distingue les groupes anglais, allemands, russes, etc. . . . , mais qui se situe indiscutablement à un autre niveau. Les Anglo-canadiens et les Franco-canadiens constituent deux groupes pour qui non seulement la langue mais également l'origine ou la période de leur installation au Canada constituent des critères de définition. Autrement dit, les groupes qui ne sont ni anglophones ni francophones, contrairement à ceux-ci, sont définis par référence plus stricte ou plus exclusive au critère linguistique.

Dans le cas où les pays d'émigration ont des frontières politiques qui ne coïncident pas avec les frontières linguistiques, le critère politique s'additionne avec le critère linguistique. C'est ainsi que la Belgique, qui partage les langues de deux de ses voisins, la France et la Hollande, se trouve à avoir fourni au Canada deux groupes distincts, les Wallons et les Flamands. De même, ce mode de regroupement reconnaît entre la France, la Suisse et l'Allemagne les groupes suivants : français, suisse-romand, germano-suisse et allemand.

Il faut dire, cependant, que ces différents regroupements seront nécessairement modifiés par le degré de précision que l'on veut atteindre dans la représentation statistique ou cartographique. À grande échelle, non seulement les groupements de peu d'individus seront représentés, mais des distinctions autrement ignorées seront également introduites, faisant appel à la superposition de nouveaux critères. Ainsi la carte des peuples de l'Europe⁹ fait état d'une

⁹ *Atlas narodov Mira*, pages 36-37.

minorité flamande en Hollande, en France, de même qu'en Wallonie, d'une minorité hollandaise en Flandres, et d'une minorité wallonne en Flandres. On devine que ces différents groupements ne sont pas retenus, tels quels, dans les pays où ils ont immigré. Question de nombre, sans doute, mais aussi problème de la superposition des critères. Cette superposition des critères employés pour définir la compréhension, donc l'extension, des groupes humains aboutit, on l'a vu, à une certaine multiplication de ces groupes. Le frein à cette multiplication réside dans le degré de détail et de précision que l'on veut atteindre.

Reste un autre problème : celui du choix des critères à employer dans le cas où ils ne se superposent ni ne s'opposent de façon nette. Un cas patent est celui du peuple juif. Se définit-il par référence à la race (on connaît la difficulté d'appliquer cette définition), à l'État d'Israël (nouveau cadre à la « race » juive), ou à la langue (laquelle : le yiddisch, langue véhiculaire de nombreux juifs non israéliens, ou l'hébreu, langue officielle du nouvel État d'Israël) ? L'*Atlas des peuples* a choisi de traduire cette difficulté en logeant le peuple juif sous différentes enseignes. Classé à part, comme l'un des peuples du Canada¹⁰ — ce qui revient, en l'occurrence, à retenir le critère racial —, le peuple juif est placé dans le groupe sémito-chamitique dans le cas de l'État d'Israël¹¹ — se référant alors à la langue hébraïque et au cadre étatique dont elle est le symbole linguistique officiel. Dans le cas de Birobidjan, qui est la région juive autonome de l'U.R.S.S., les juifs semblent être incorporés au groupe germanique, ce qui serait exact si l'on considère le yiddisch comme leur langue véhiculaire et distinctive.¹²

On voit donc qu'il existe aussi un problème d'« intitulé » des groupes humains. Est-il préférable de distinguer *Juifs* (de race juive), *Israéliens* (citoyens de l'État d'Israël), *Hébreux* (juifs de langue hébraïque), *Yiddisch* (juifs de langue yiddisch), *Israélites* (de religion juive), ou de coiffer ces groupements du titre de *juifs*, sans plus ?

Par ailleurs, comment intituler les groupes ethniques, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, qui parlent la langue officielle de l'État où ils se trouvent mais qui n'ont d'autre caractéristique que celle d'être citoyens de cet État ? Par exemple, les citoyens du Guatemala dont la langue est l'espagnol peuvent, bien sûr, être nommés *Guatémaltèques*. Mais peuvent-ils l'être à l'exclusion des autres citoyens guatémaltèques dont la langue n'est pas l'espagnol ? L'*Atlas des peuples du monde* distingue, précisément, les Guatémaltèques (Guatémaltèques de langue espagnole) des Quichés, des Kakchiquels, des Pocomams, et des autres peuplades parlant les langues indigènes du Guatemala (groupe linguistique maya-quiché).¹³ De même, l'*Atlas* distingue les Péruviens (de langue espagnole) des Quechuas et des Aymaras, qui, pourtant, pourraient bien être considérés comme plus péruviens que les péruviens hispanophones.¹⁴ Par ailleurs, se référant à d'autres critères de distinction, les Argentins d'origine italienne seraient-ils moins argentins que les argentins d'origine espagnole ?¹⁵

Ces flottements traduisent bien le fait que plusieurs critères entrent en jeu et qu'aussi plusieurs notions sont impliquées : celle de *nation* (appartenance à un État et, aussi, usage de la langue officielle de cet État), de *race* (cas

¹⁰ Voir le tableau 1 où les Juifs sont placés dans la famille indo-européenne, à la fin, après les groupes germanique, roman, slave, etc. . . . Dans l'*Atlas narodov Mira*, voir page 172.

¹¹ *Atlas narodov Mira*, voir la carte de la page 72.

¹² *Op. cit.*, pages 24-25.

¹³ *Op. cit.*, page 97.

¹⁴ *Op. cit.*, pages 102-103.

¹⁵ Voir la carte de la page 101 de l'*Atlas*, qui distingue les *Italiens* de la région de Buenos-Aires des *Argentins* du reste du pays.

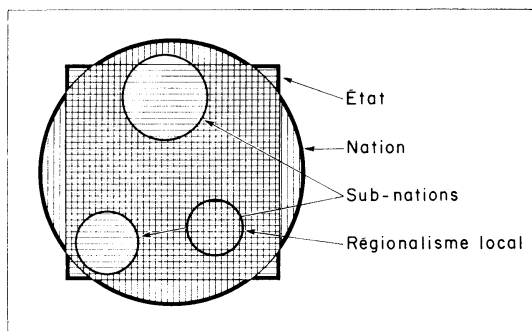
des juifs ; aussi, la distinction entre blancs et noirs aux États-Unis),¹⁶ de *minorité ethnique* ou *ethnolinguistique* (par exemple, les lorrains et alsaciens en France),¹⁷ de *nationalité* (qui fait appel à des données aussi intangibles qu'une certaine culture nationale ou un certain destin commun), de *peuple*.

À partir des problèmes qu'illustre, sans les solutionner, l'*Atlas des peuples du monde*, et à la lumière des enseignements de la géographie politique contemporaine, comment peut-on, avec un minimum d'à-propos et de précision, attribuer un sens, une compréhension et une extension bien définis aux termes de race, nation, nationalité, peuple ? Il serait présomptueux de tenter ici de relever ce défi.

Contentons-nous seulement de retenir que la *nation* correspond à une notion complexe à laquelle la géographie politique a intérêt à ne se référer que globalement, sans tenter d'en déceler les tenants et les aboutissants, sans la soumettre à une analyse qui n'en ferait pas voir le caractère « compréhensif » (voir l'énumération des différents attributs de la nationalité, plus haut), sans tenter d'en fixer chorologiquement les limites. Contentons-nous aussi de signaler que certains des attributs de la nationalité (cadre géographique, langue commune, communauté d'intérêt...) ayant présidé, si l'on peut dire, à la formation des États modernes, les notions de *nation* et d'*État* se voient de façon intime, tant et si bien que s'est développée l'idée que l'*État-nation*, où « l'État serait l'expression politique de la nation »,¹⁸ est devenu la norme et le symbole des institutions étatiques harmonieuses. Exprimée spatialement, la superposition de l'État et de la nation admet toutefois des zones marginales où des discordances locales ou régionales constituent précisément les sujets les plus fertiles de la géographie politique. Norman Pounds a illustré cette superposition de l'État et de la nation par un diagramme (figure I) dont les données, exprimées différemment, pourront servir à définir, au moins en termes très larges, la notion de *peuple* (figure II).

L'examen de la figure I révèle qu'il existe une telle chose que l'*État-nation* (concordance entre l'État et la nation qui le sous-tend), qu'il existe des discordances marginales, soit que l'État déborde la nation soit que la nation déborde l'État, qu'il existe aussi des discordances intérieures (la présence de *sub-nations*) et qu'enfin certaines discordances intérieures sont jugées trop peu significatives pour être considérées comme marginales à la nation ou à l'État (les particularismes locaux). Cette vue des choses, fort utile pour l'examen global d'un État, d'une nation, ou d'un État-nation, s'avère cependant déficiente lorsqu'il s'agit de définir chorologiquement l'extension d'un grand nombre de groupements humains d'après une définition compréhensive préétablie.

FIGURE I



D'après N. J. G. Pounds, *op. cit.* p. 19.

¹⁶ *Op. cit.*, pages 94-95.

¹⁷ *Op. cit.*, page 36-37.

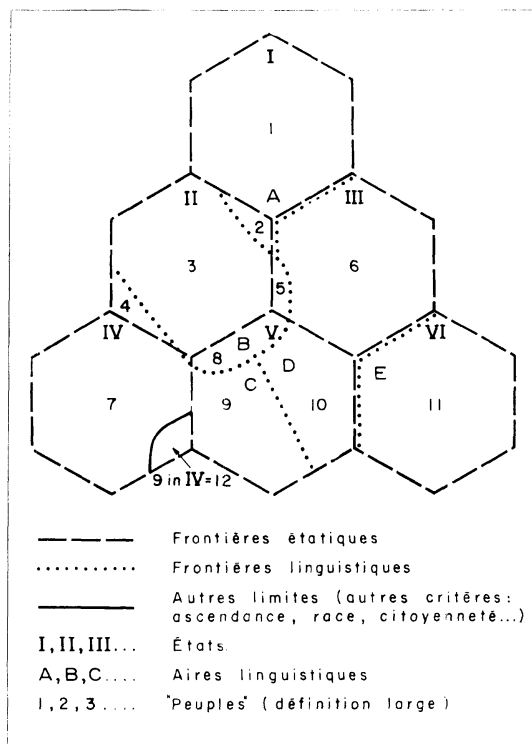
¹⁸ POUNDS, Norman J. G., *Political Geography*. New-York, etc., McGraw-Hill Book Company, Inc., 1963, page 12.

La conjonction des différents attributs de la nationalité mérite alors d'être traduite en conservant, comme caractéristiques distinctives, chacun de ces attributs ou, du moins, les plus importants. Les Néo-canadiens d'origine flamande, les Néo-canadiens d'origine hollandaise ou wallonne, les Franco-canadiens, les Français canadiens d'adoption, les Russo-canadiens anglophones, les Russo-canadiens francophones, ou encore les Russo-canadiens qui ont conservé leur langue maternelle, voilà autant de groupes qui constituent la nation canadienne mais qui ne peuvent absolument pas, en eux-mêmes, être considérés comme des nations. Peut-on, par ailleurs, intituler ces groupes des *peuples*? Tout en se repliant sur la marge d'imprécision que comporte nécessairement toute traduction, on peut dire que c'est ce qu'a fait l'*Atlas des peuples du monde*. Il l'a fait, cependant, on l'a vu, à des degrés divers, selon le détail recherché, ou encore selon la problématique particulière que recèle telle ou telle région.

S'il n'y avait le danger de se voir reprocher de préconiser une définition que l'on veut, au départ, complètement élastique,¹⁹ nous proposerions d'appeler *peuple* tout groupement dont une des caractéristiques (citoyenneté, langue, provenance, race...) diffère de celle d'un autre groupe (voir la figure II qui illustre le grand nombre des possibilités). Les peuples seraient donc extrêmement nombreux, sinon innombrables. Mais telle est la réalité. La géographie humaine ne sait que trop bien que chaque continent, chaque pays, chaque région quelquefois est une mosaïque qui défie souvent la représentation cartographique, cela est sûr, mais qu'il est incorrect de diluer dans des catégories trop larges.

Une chose est certaine, c'est que, quel que soit le nom dont on coiffera les groupements humains définis par chacune de leurs caractéristiques²⁰ (peuple,

FIGURE II



On peut appliquer ce schéma théorique à la réalité politique. Les États I à VI du graphique pourraient être respectivement : I : Suède ; II : France ; III : Hongrie ; IV : Allemagne ; V : Suisse ou Belgique ; VI : Danemark.

¹⁹ Élastique selon les variations que commanderont le degré de précision recherché ou encore le nombre des individus qui composent un groupe.

²⁰ Il est intéressant de noter que, depuis longtemps, le mot « peuple » recouvre des réalités fort variées. Le dictionnaire Littré (édition 1881) en donnait les définitions suivantes : « Multitude d'hommes d'un même pays et vivant sous les mêmes lois. » Ou encore les habitants de chacune des provinces d'un État composé. Ou, plus loin : « Multitude d'hommes qui, bien que n'habitant pas le même pays, ont une même religion ou une même origine. » Ou bien : « Peuple se dit par rapport au gouvernement d'un roi... » (en termes modernes : citoyens).

groupe, famille, branche, tribu . . .), le respect des réalités humaines commande que l'existence de tels groupements soit reconnue par un vocabulaire approprié. Il faut être redevable aux auteurs de l'*Atlas des peuples du monde*, non seulement d'avoir colligé dans un volume dont les qualités techniques sont indiscutables une foule de renseignements de première utilité, mais aussi et surtout d'avoir surmonté en l'endossant la difficulté, à vrai dire énorme, de définir la compréhension des différents groupes humains, en mettant en balance les inconvénients d'une représentation trop poussée du côté de l'analyse et ceux de regroupements plus ou moins arbitraires que comporte nécessairement toute généralisation.

Henri DORION

Paysages gaspésiens

Le voyageur parcourant la Gaspésie ne peut manquer d'être frappé par les contrastes qui s'offrent à ses yeux : contrastes échelonnés tout au long des 450 milles de côtes de la péninsule, et contrastes entre ces côtes et l'intérieur. La Gaspésie présente en effet cette particularité, tout comme la Côte de Beaupré, d'avoir attiré très tôt un peuplement qui est demeuré confiné au littoral (peuplement de *fronteau*). Treize seigneuries étaient concédées au début du XVIII^e siècle, mais le massif forestier de l'intérieur n'a pas été beaucoup grignoté depuis. De nombreux auteurs ont signalé ces faits, aucun cependant n'a procédé à une analyse systématique des paysages et du milieu. Aussi, nous nous proposons ici de définir les types de paysages de la Gaspésie, tel qu'il est possible de les observer actuellement.¹

Limitant la Gaspésie à l'extrémité occidentale des comtés de Matane, Matapédia et Bonaventure, nous avons distingué six zones (figure I) auxquelles correspondent six types de paysages. La limite intérieure des quatre zones côtières correspond en gros à la limite du territoire municipalisé. À l'intérieur de chaque zone, la densité agricole par mille carré défriché donne une idée de la charge humaine qu'il faut d'ailleurs interpréter en tenant compte du genre de vie. Nous avons également figuré sur la carte les agglomérations et villages les plus importants.

Zone I : La marche de la Gaspésie

Cette zone correspond à la bordure côtière du comté de Matane, plus trois paroisses du comté de Gaspé-Nord. Il s'agit d'un *pays* de transition, qui prolonge le Bas Saint-Laurent mais qui présente déjà des traits propres à la Gaspésie. Le paysage est caractérisé par une série de terrasses littorales s'élevant jusqu'à un niveau de 200-300 pieds et dont l'étendue (de un à trois milles du rivage) s'amenuise progressivement vers l'est (figure II). Il en est

Ou même : « Habitants d'une même ville, d'un même village ». Ou enfin : « Il se dit d'une partie de la nation considérée au point de vue des divisions établies en politique. » (LITTRÉ, E., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1881, tome III, page 1091).

¹ Pour rédiger cette note, les auteurs ont utilisé leurs observations personnelles et les informations contenues dans les ouvrages suivants : BLANCHARD, Raoul, *L'Est du Canada français*, Beauchemin, Montréal, 1935, vol. I, 366 pages ; BOUCHER, Paul, *La Gaspésie*. Fascicule n° 1 des *Monographies économico-sociales des comtés ruraux du Québec*. Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962, 76 pages ; PÉPIN, Pierre-Yves, *La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie - Rive Sud*. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1962, 360 pages.